

Compétences de la métropole : ce que dit la loi

La Métropole de Lyon est en charge depuis 2015 des collèges se trouvant sur son territoire (Établissements Publics Locaux d'Enseignements – EPLE en application des articles R 211-1 et R 211-2 du code de l'Éducation). Elle doit assurer l'extension, la construction, les grosses réparations, le fonctionnement et les équipements des collèges publics. La Métropole a également la charge des services liés à la restauration, la gestion locative des logements de fonction et doit fixer la limite de capacité d'accueil des collèges ainsi que leur secteur de recrutement (sectorisation) après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale.

En quelques chiffres :

- En 2023, on dénombre 119 collèges, dont 82 collèges publics et 37 collèges privés sous contrat.
- Le budget total pour les collèges entre 2021 et 2026 (investissement et fonctionnement) est de 500 M€.
- 3 nouveaux collèges réalisés depuis le début du mandat (Simone Veil à St Priest, Gisèle Halimi à Lyon 7, Gilbert Chabroux à Villeurbanne)
- 2 nouveaux projets de collèges à venir à Vénissieux/ Saint-Fons et Albigny-sur-Saône.
- 10 opérations de rénovation énergétique en cours et à venir
- 70 000 collégiennes et collégiens au total
- 26 000 demi-pensionnaires dans les collèges publics avec 2,9 millions de repas servis en 2023.

Les politiques menées à la Métropole



Un manque de sécurité aux abords et dans les établissements

Alors que de nombreux cas d'agressions et d'intrusions ont eu lieu dans les établissements, notre groupe a proposé la mise en oeuvre de mesures pour assurer la sécurité des élèves, des enseignants et des personnels.

Refus de la majorité qui se cache derrière la non compétence juridique et l'absence de volonté politique d'agir pour la sécurité.



Une hausse des tarifs des cantines difficile à digérer pour les classes moyennes

En juin dernier, la majorité a voté une hausse des tarifs repas servis aux collégiens. Des augmentations de 15 à 54%.

Au regard des impacts des coûts des matières premières et de l'énergie, notre groupe a proposé un calcul alternatif afin de ne pas pénaliser les familles les plus modestes et éviter la hausse brutale des prix des repas pour le tiers des familles des collégiens.

Nous avons proposé de :

- limiter le nombre de tranches à 6,
- plafonner le prix du repas à 5 €.

Cette proposition n'a pas été suivie par la Métropole de Lyon.



Une feuille de route du numérique éducatif sans réelle ambition pour nos collèges

La Métropole de Lyon a élaboré un plan de transformation numérique pour les collèges. Si cette évolution est nécessaire afin de répondre aux enjeux de formation aux technologies et l'accès à internet, nous regrettons l'absence de plan d'ensemble avec une stratégie d'évolution tous les deux ans.

Nous avons donc proposé de :

- réaliser un véritable diagnostic du réseau internet de chaque collège public et privé sous contrat. Afin de permettre une utilisation des logiciels gourmand en débit de mieux mailler collège par collège les besoins en équipements numériques car la vision métropolitaine ne le permet pas à ce jour.
- réaliser une feuille de route du numérique qui soit calquée sur les besoins réels des établissements et des enseignants sur la base du diagnostic effectué. Pour nous la Métropole devrait être en capacité de répondre aux souhaits d'outils qui peuvent être différents d'un collège à l'autre.
- assurer des espaces pédagogiques plus performant permettant un plus gros stockage car les serveurs actuels n'ont pas de capacité suffisante pour que tous les élèves et enseignants puissent stocker leur travail.



Nos propositions

Les élus de notre groupe sont présents dans 28 conseils d'administration de collèges métropolitains.

Ce qui nous permet des échanges permanents avec les équipes des collèges pour identifier les carences, leurs besoins et y apporter des propositions de réponses pour améliorer les conditions de travail des élèves, des personnels et des enseignants.

Suite à un état des lieux, nous proposons de :

- **Créer des espaces de vie des collégiens** dans les établissements qui en sont dépourvus.
- **Maintenir et accélérer les investissements vertueux permettant une meilleure isolation des bâtiments et une réduction de leurs consommations énergétiques.**
- **Améliorer les réseaux internet et leurs débits** pour les besoins pédagogiques numériques des équipes enseignantes des collèges.